

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-152

Objet : UMéRisation de l'Unité Propre de Recherche « Centre de Recherche pour l'Hétéro-Epitaxie et ses Applications – CRHEA ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 21 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du Conseil Académique du 24 novembre 2022 ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Noël DIMARCO, Vice-Président Recherche, Valorisation et Innovation ;

Entendu que cette évolution du CHREA en Unité Mixte de Recherche lui permettra :

- D'ancrer sa trajectoire avec celle de l'université,
- D'avoir le soutien de l'université pour la stratégie et projets du laboratoire,
- D'accéder à l'ensemble des appels à projets internes à l'université ;

Entendu que cette UMéRisation n'implique aucune modification dans l'organisation du laboratoire et pour ses membres (agents CNRS et UCA), que l'hébergement de l'unité reste assuré par le CNRS et que le CRHEA demeurera en mandat de gestion et de valorisation CNRS ;

Valide la transformation de l'Unité Propre de Recherche CRHEA (Centre de Recherche pour l'Hétéro-Epitaxie et ses Applications) en une Unité Mixte de Recherche ayant pour tutelle le CNRS et Université Côte d'Azur, à compter du 1^{er} janvier 2023.

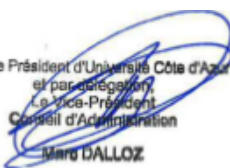
Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **32**

Fait à Nice, le 29 novembre 2022


Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marie DALLOZ

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2022-152**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 9 DECEMBRE 2022
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 9 DECEMBRE 2022

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :
En application de l'article R. 421-1 du code de Justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire